



Municipalité de Burtigny

Au Conseil général

Préavis n° 17/2021-2026

Budget 2024

Municipal responsable : Mme Valérie Jeanrenaud

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Conformément aux dispositions légales, en particulier à l'application de la Loi sur les Communes du 28 février 1956 et du Règlement sur la Comptabilité des Communes du 14 décembre 1979, la Municipalité a le plaisir de vous présenter le budget 2024 et les commentaires y relatifs, afin de les soumettre à votre approbation.

Ce budget sera soumis à la commission des finances pour étude et rapport, en date du 16 novembre 2023

Budget

Dans sa séance du 31 octobre 2023, la Municipalité a adopté le budget 2024. Le compte de fonctionnement s'élève à CHF 2'224'114.26 avec un excédent de charges de CHF 36'426.34. Il présente une hausse de près de 10.1% des revenus et des charges pour plus de 13.4% par rapport au budget 2023.

Alors que le budget 2023 présentait un bénéfice de CHF 26'527.65, l'accroissement des charges en 2024 supportées par la Commune n'est que partiellement compensé par la hausse des revenus. Ceci s'explique par des charges particulières, inhérentes à l'année 2024 et, non redondantes d'une année à l'autre. Celles-ci sont expliquées dans la suite du préavis. Ce déficit ne remet pas en cause la santé financière actuelle de la Commune et la gestion rigoureuse de ces dernières années qui a permis de constituer des réserves.

Les principaux éléments qui expliquent la variation du budget d'une année à l'autre sont :

- **Chapitre 220 - Péréquation horizontale** : diminution du retour de la péréquation pour CHF 54'551.- et augmentation de la charge y relative pour CHF 5'068.- ;
- **Chapitre 720 - Facture sociale** : augmentation de la charge à hauteur de CHF 18'318.- ;
- **Chapitre 580 – Temple et cultes** : participation de la Commune à l'achat de nouvelles chaises pour l'église : CHF 20'000.- ;
- **Personnel communal** : augmentation des postes à hauteur de 0.6 employés plein-temps ;
- **Chapitre 200 – Comptabilité générale** : travaux nécessaires au passage du nouveau modèle comptable harmonisé (« MCH 2 ») imposé par le Canton : CHF 18'500 ;
- **210 – Impôts** : les revenus d'impôt sont en hausse pour près de CHF 77'600.- suivant la tendance de ces dernières années tout en tenant compte de la baisse du taux d'imposition de 78.5% à 75% décidé en juin 2023 (impact estimé : environ CHF 53'400).

Les détails du budget 2024 vous sont fournis dans les commentaires ci-dessous.

1. ADMINISTRATION GENERALE

11 Administration

110.3010.10 Traitement secrétariat

La charge de travail de la Secrétaire municipale est en continuelle augmentation. Ses tâches comprennent le fonctionnement général de l'administration (courriers, mails, classement, gestion administrative des dicastères, préparation des séances de municipalité, prises de PV, dossiers de constructions, présence à diverses séances pour prise de PV, ...) auxquelles s'ajoutent les projets de développement de la Commune.

Actuellement le travail est réparti sur 60%. Celui-ci ne suffit plus à honorer les tâches courantes et particulières. Une augmentation de 40% permettrait d'assumer les tâches décrites ci-dessus, sans passer par le paiement récurrent d'heures supplémentaires.

Employé communal

La charge de travail de l'Employé communal est également en augmentation. Celui-ci est de plus en plus sollicité pour des travaux en lien avec les « Routes », « Parcs et promenades » et « Bâtiments communaux » et l'autocontrôle du réseau d'eau potable. Il est proposé d'adapter son temps de travail à 90%, soit une augmentation de 20% par rapport à son taux actuel.

14 Service des intérêts généraux

140.3650.50 Aides et subventions

La forte augmentation de ce poste est due principalement à la nouvelle « Politique d'octroi de soutiens pour le sport et la culture », en faveur des jeunes du village. Un montant annuel de 8'000.00 est réservé pour soutenir les associations dont les jeunes du village font partie.

140.3650.80 Région de Nyon

Le montant de 29'890.00 comprend :

- 110.00 pour les corridors biologiques (préavis 64 – 2016),
- Les cotisations de 25.00/ habitant pour Région de Nyon (préavis 13-2022)
- Un point d'impôt (15'500.00) pour les projets à but optionnels (DISREN).
- 3'780.00 (9.00/ habitant) pour le Fonds régional des transports publics, phase II 2024 – 2034.

15 Affaires culturelles, loisirs

150.3650.30 Culture, loisirs, sport, sentiers, stand de tir

La provision de CHF 4'000.00 correspond au solde des nouvelles cibles du stand de tir de Bursins, la première moitié a été honorée en 2023.

16 Tourisme

160.3180.00 Village Tourisme Serine

La première étape du projet de tourisme de Nature - Villages des Hauts¹ coordonné par Région de Nyon, a été initiée en 2023 pour un montant de 775.00. La somme de 3'000.00 est réservée pour la suite du projet.

2. FINANCES

20. Comptabilité générale

200.3180.50 Honoraires et prestations de services

Le Canton a introduit un nouveau modèle comptable harmonisé de deuxième génération appelé « MCH2 ». Ce modèle a pour objectifs de renforcer l'harmonisation de la présentation des comptes et de se rapprocher des normes internationales. La Commune adoptera ces nouvelles normes comptables dès le 1^{er} janvier 2025. Pour ce faire, des travaux de préparation et conversion doivent être réalisés en commun entre OFISA (mandataire informatique de la Commune) et la Bourse communale. Ceci explique l'augmentation ce poste.

21. Impôts

210.4000.10 Impôt sur le revenu

210.4000.20 Impôt sur la fortune

Les prévisions 2024 sont basées sur les dernières estimations connues à fin août 2023, avec un impôt sur le revenu de CHF 879'473.39 et sur la fortune de CHF 173'097.77. Elles affichent une hausse de près de CHF 74'300 par rapport au budget de l'année précédente. Ces revenus budgétés confirment l'augmentation des impôts observée depuis 2020. A noter qu'ils restent inférieurs à ceux des comptes 2022. Ceci s'explique notamment par la baisse du taux d'imposition de 78.5% à 75% décidé en juin 2023 dont l'impact est estimé à environ CHF 53'400.

210.4020.30 Impôt foncier

210.4220.10 Intérêts de retard/majorations

Ces deux postes sont supérieurs au budget 2023 sur la base des revenus observés ces deux dernières années.

210.4410.20 Impôt sur les frontaliers

Ce poste est inférieur au budget 2023 sur la base des revenus observés ces deux dernières années.

22. Service financier

220.3520.10 Péréquation horizontale, alimentation

220.4520.10 Péréquation horizontale, retour

L'augmentation de la charge de péréquation horizontale et respectivement la baisse du revenu de la péréquation sont à mettre en lien avec l'augmentation des rentrées fiscales de l'année 2022.

¹ Burtigny, Le Vaud, Longirod, Bassins, St George, St Cergue, Givrins, Arzier-Le Muids, Trélex
Burtigny, le 07.11.2023

3. DOMAINES ET BÂTIMENTS

32 Forêts

320.3000.31 Vacations municipalité

La Municipalité a repris la gestion des forêts communales, en direct. Elle accompagne toutes les interventions du nouveau gestionnaire forestier, Maxime Schumacher. Selon la convention de prestations de services établie avec le groupement AGFORS, la Municipale des forêts supervise toutes les tâches liées à l'exploitation, la sylviculture et la gestion en général. Les vacations sont estimées à 8'000.00 pour l'année 2024.

320.3010.10 et 320.3090.10

L'Employé communal est de plus en plus sollicité pour des interventions en forêt. Il accompagne, entre autres, le prestataire de la Commune pour les soins cultureux qui nécessitent l'utilisation de la tronçonneuse. Le total de ses heures est devisé à un montant de 1'285.00.

Pour des raisons de sécurité, il est nécessaire que l'Employé communal suive un cours sur le maniement de la tronçonneuse. Le prix du cours se monte à 400.00.

320.3140.60 Soins cultureux

- L'entretien de la lisière de Maison Rouge est devisé à 2'000.00, montant pris en charge par le Canton dans le cadre des subventions.
- Les soins cultureux en forêt se montent à 11'000.00. Ce montant est couvert à 100% par les subventions cantonales (Voir 320.4510.80).

320.3180.80 Honoraires et prestations divers

- Les tâches du Gestionnaire forestier ont été fixées à un montant plafond de 25'000.00 par année.
- La somme de 5'000.00 a été mise au budget comme réserve en cas de nécessité : interventions sanitaires dues à la sécheresse, aux ravageurs et aux tempêtes.
- 2'500.00 sont réservés pour le nouvel inventaire forestier. Le précédent inventaire cantonal date de 2014.
- 800.00 sont budgétés pour l'association Pro Silva qui accompagne la Commune dans la mise en place d'une gestion forestière pérenne.

320.4510.80 Prélèvements fonds forestier

Le fonds forestier correspond à un fonds comptable, non alimenté financièrement. Afin d'utiliser celui-ci, des montants sont prélevés chaque année. Pour 2024, le prélèvement se monte à 53'135.00.

35 Bâtiments communaux

351 Auberge communale

351.3140.10 Entretien du bâtiment

L'intérieur de l'Auberge nécessite d'être rafraîchi et nettoyé en profondeur. Rien n'avait été entrepris lors du changement d'aubergiste. Une somme de 20'000.00 est réservée pour des nettoyages conséquents et des peintures.

351.4800.00 Prélèvement sur fonds de réserve

Le fonds de réserve pour travaux est un fonds alimenté financièrement. À fin 2022, ce fonds se monte à 1'686'000.00. Le montant de 20'000.00, correspondant aux travaux de nettoyage et rafraîchissement de l'intérieur du bâtiment, pourra être prélevé sur ce fonds dans le but de limiter l'excédent de charges 2024.

353 Battoir, Divers Bâtiments

353.3150.30 Entretien bâtiment

La nouvelle « Jeunesse » du Village est en cours de constitution. Ses membres ont approché la Municipalité pour l'obtention d'un local de réunion. 7'000.00 sont réservés pour changer les vitrages de fenêtres du Stand de Tir afin que celui-ci puisse être utilisé en toute sécurité.

4. TRAVAUX

42 Service de l'urbanisme

420.3180.50 Honoraires et prestations de services

La somme de 21'000.00 comprend :

- 1'000.00 pour la maintenance du logiciel Geo concept,
- 20'000.00 pour le traitement des dossiers en relation avec la Police des constructions.

43 Routes

430.3120.90 Équipement éclairage de Noël

6'070.00 sont réservés pour éclairer le tilleul de la place de l'Auberge, du 1^{er} décembre 2023 au 8 janvier 2024. L'éclairage est assuré par des ampoules LED, à basse consommation.

430.3140.10 Entretien des fontaines

- 12'000.00 sont budgétés pour des interventions sur la conduite d'alimentation de la Fontaine du Logis.
- La mise en place d'un éclairage LED, plus économique, à toutes les fontaines est estimé à 2'900.00.

44 Parcs, promenades et cimetière

440.3000.30 Vacances municipalité

La nouvelle Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023. Une des actions imposées par cette loi concerne le recensement des arbres remarquables. Le montant mis au budget pour les inventorier se monte à 4'000.00.

45 Ordures ménagères

450.3180.80 *Entretien décharge et déchèterie*

2'500.00 sont réservés pour les petits travaux et aménagements à faire à la déchèterie

46 Réseaux d'égouts, d'épuration

460.3140.10 *Entretien station et réseau*

Le montant total de 75'709.10 comprend :

- Teintages des conduites : 18'000.00
- Curages EC/EU : 15'000.00
- Vidanges des sacs de routes : 3'000.00
- Réparations des canalisations : 12'000.00
- Remise en état des conduites des fontaines : 3'000.00
- Mise à jour SIT : 19'709.10
- Mise en place du géoportail communal : 5'000.00

5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES**58 Temples et cultes**

580.3110.10 *Achat mobilier et matériel*

20'000.00 sont prévus pour acheter des chaises en remplacement des bancs inconfortables. Cela permettra aussi d'utiliser l'espace avec plus de polyvalence pour les activités de la paroisse.

6. POLICE**65 Défense contre l'incendie**

650.3140.30 *Bornes hydrantes, installation et entretien*

10'000.00 sont budgétés pour l'entretien et le contrôle des bornes hydrantes.

8. SERVICES INDUSTRIELS**81 Service des eaux**

810.3140.10 *Entretien station et réseau*

Ce poste, assez conséquent, correspond aux travaux courants pour l'entretien du réseau d'eau potable, ainsi qu'aux prestations des mandataires (concessionnaire réseau et bureau d'ingénieur) pour assister la Commune.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de voter la conclusion suivante :

Le Conseil général de Burtigny

vu le préavis municipal 17/2021-2026;
ouï le rapport de la commission des finances;
attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour;

décide :

- d'adopter le budget 2024 tel que présenté, avec un excédent de charges de CHF 36'426.34 sur un total de charges de CHF 2'224'114.26.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 31 octobre 2023

Au nom de la Municipalité

La Syndique


Valérie Jeanrenaud



La Secrétaire


Irène Richard